Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317903-20250708-DEL2025_20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2025-020
Portant sur une remise exceptionnelle de loyer

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 04/07/2025

ETAIENT PRESENTS *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - Mme BILLEGA Nicole - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne- Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : néant

Mme BILLEGA Nicole est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	9	0	9	9	6	3

Objet : Remise exceptionnelle de loyer

Mme le Maire expose au Conseil la demande écrite de la nouvelle locataire du logement communal sis au 15 Grande rue – le Bourg- 23200 St-Alpinien.

Elle souhaiterait une remise gracieuse de son loyer afin de pallier les travaux de peinture nécessaire dans le logement.

Après délibération, le Conseil lui accorde la remise d'un demi mois de loyer hors charges soit :

630€/2 = 315€ pour le mois d'Août 2025.

Le Conseil autorise Mme le Maire à procéder à cette réduction exceptionnelle en Aout 2025.

Transmis le 11/07/2025
Affiché le 11/07/2025

Le 08/07/2025
Le Maire,
Evelyne CHABANT